

Gouvernement du Québec

### Décret 966-2007, 7 novembre 2007

CONCERNANT la nomination de monsieur Gilles Paquin comme secrétaire du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Gilles Paquin, secrétaire associé du Conseil du trésor, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire du Conseil du trésor, administrateur d'État I, au salaire annuel de 185 622 \$ à compter du 26 novembre 2007 ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein s'applique à monsieur Gilles Paquin comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48961

Gouvernement du Québec

### Décret 967-2007, 7 novembre 2007

CONCERNANT la nomination de madame Michèle Bourget comme secrétaire associée du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Michèle Bourget, directrice générale des programmes administratifs, sociaux et de santé du Secrétariat du Conseil du trésor, cadre classe 2, soit nommée secrétaire associée du Conseil du trésor, administratrice d'État II, au salaire annuel de 139 411 \$ à compter du 26 novembre 2007 ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein s'applique à madame Michèle Bourget comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48962

Gouvernement du Québec

### Décret 968-2007, 7 novembre 2007

CONCERNANT la nomination de monsieur Yvan Turcotte comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Yvan Turcotte, membre et président de l'Office de la protection du consommateur, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 26 novembre 2007 ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein s'applique à monsieur Yvan Turcotte comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48963

Gouvernement du Québec

### Décret 969-2007, 7 novembre 2007

CONCERNANT la nomination de monsieur James McGregor comme vice-président de la Société d'habitation du Québec

ATTENDU QUE l'article 13.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8) prévoit notamment que le gouvernement nomme des vice-présidents de la Société d'habitation du Québec, au nombre qu'il détermine, qui exercent leur fonction à temps plein ;

ATTENDU QUE l'article 13.2 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement fixe le traitement et les autres conditions de travail de chacun des vice-présidents de la Société ;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir un poste de vice-président de la Société d'habitation du Québec ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions :